

HUGUES

**OUIMET + ASSOCIÉS**  
INC.

195, CH. CÔTE STE-CATHERINE  
SUITE 2103  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2V 2B1

**NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES  
OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES**

**DÉCLARATION RELATIVE À L'APPARIEMENT**

**Destinataires : Toutes les parties à l'appariement qui donnent des ordres de négociation à, ou les parties qui agissent au nom de, ou qui exécutent une opération avec**

**Hugues Ouimet & Associés**

La présente déclaration est fournie conformément aux dispositions de la Norme canadienne 24-101 et de l'Instruction complémentaire sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (la "Norme canadienne"). Elle s'applique à toutes les opérations qui sont visées par la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi et que nous appliquons des politiques et des procédures pour réaliser l'appariement conformément aux dispositions de la Norme canadienne.



Hugues Ouimet  
Président